Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260321-2026_3_01-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2026-3-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mars à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.
Date de convocation 17 mars 2026

Présents : MME Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Isabelle THÉON ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Gaëtan PERCEBOIS ; Rolland ARMAND ; Adrien DENHEZ ; Romain PERRON

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
A obtenu :

– Mme Monique LE CREN : 15 - quinze voix

Mme Monique LE CREN, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le 21/03/2026
Le Maire,
Monique LE CREN

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260321-2026_3_01-DE